



Aveyron

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE L'AVEYRON

Arrêté n° **2021/0691** du **05 AOÛT 2021**

Objet : Délégation de signatures aux chefs de service de l'état-major.

LE PRÉSIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-27 et L 1424-33 ;

VU l'organigramme des services du service départemental d'incendie et de secours adopté par arrêté conjoint du préfet et du président du conseil d'administration n° 2007-101-8 du 11 avril 2007 ;

VU l'arrêté du président n°2021/305 du 18 février 2021 portant admission à la retraite de Monsieur Jean-Louis Bastide à compter du 1^{er} août 2021 ;

VU l'arrêté du Ministère de l'intérieur n°2021/680 du 2 août 2021 portant nomination en qualité de Colonel stagiaire de sapeurs-pompiers professionnels par voie de détachement sur le service départemental d'incendie et de secours de l'Aveyron du Commandant Olivier Blanco avec effet au 1^{er} août 2021 ;

VU l'arrêté n° 2021-651 du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de signature aux chefs de service de l'état-major ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L 1424-33 du code sus-visé, délégation de signature peut être accordée au directeur départemental, au directeur départemental adjoint, au directeur administratif et financier et, dans la limite de leurs attributions, aux chefs de services de l'établissement ;

CONSIDÉRANT aussi qu'il convient de modifier le dispositif relatif aux délégations de signature accordées aux chefs de service de l'état-major en raison du départ à la retraite de Monsieur Jean-Louis Bastide, directeur administratif et financier ;

CONSIDÉRANT également qu'il convient de modifier le dispositif relatif aux délégations de signature accordées aux chefs de service de l'état-major en raison de la nomination en qualité de Colonel stagiaire de sapeurs-pompiers professionnels par voie de détachement sur le service départemental d'incendie et de secours de l'Aveyron du Colonel stagiaire Olivier Blanco avec effet au 1^{er} août 2021, au fonction de directeur départemental adjoint ;

SUR proposition du directeur départemental,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 2021-651 du 1^{er} juillet 2021 est modifié comme suit :

L'article 1 est modifié comme suit :

1 - Le deuxième alinéa de l'article 1 relatif à la délégation de signature accordée à Monsieur Jean-Louis Bastide, directeur administratif et financier est supprimé.

2 - Le deuxième alinéa de l'article 1 est modifié et rédigé comme suit :

« En cas d'absence ou d'empêchement du président et du directeur départemental, le Colonel stagiaire Olivier Blanco, directeur départemental adjoint, reçoit délégation de signature pour la gestion administrative de l'établissement public. En cas d'absence ou d'empêchement du président, du directeur départemental, il est autorisé à signer les documents administratifs et techniques de l'établissement.